

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15.03.2019			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Conseil d'État		Lié à :(obligatoire) ad 18.043
Titre : Amendement au projet de loi portant révision du volet des charge de la péréquation financière intercommunale		
Contenu :		
Article 3 – Loi sur l'accueil des enfants		
Article 9, alinéa 1		
<i><u>¹Le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (ci-après : le service) est l'organe opérationnel du département; il est l'autorité au sens de la présente loi.</u></i>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :